

(Commentaire émis à la suite du Manifeste des citoyens-mangeurs du Québec)

a titre d exemple

mon voisin possède un vignoble, qu'il a implanté sur sa terre, bordée de deux terres à blé d'Inde commerciales, qui sont aspergées de pesticides, d'engrais chimiques etc., mon voisin ses vignes sont traitées biologiquement et quand il vend, d'un côté comme de l'autre, ces vignes sont aspergées par ces fameux champs de blé d'Inde. que faire dans un cas pareil. en plus je demeure dans une île dans le centre d'une île, donc l'irrigation et les pesticides se déversent directement dans le fleuve

beauchamp